EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 23 mars 2023

DELIBERATION N°09/2023

Objet : Action collective de proximité – délibération financière ajustée

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.
Date de convocation du Comité syndical : 16 mars 2023.
Secrétaire de séance : Maryvonne Lafon

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×	VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×			
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires
Quorum : 13
Délégués présents (titulaires et suppléants) : 13
Délégués excusés en cours de séance : 0
Délégués représentés : 2 (pouvoir de Céline Bagolle à José Martin ; de Christophe Colinet à Maryse Aubin,
Délégués représentés en cours de séance : 0
Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Considérant le comité de pilotage ACP du 20 mars 2023 et le plan de financement présenté en séance.

Considérant les délibérations n°15 2021 candidature ACP et n° 12 2022 ajustant la candidature, il est proposé de prendre une délibération complémentaire

Considérant que cet ajustement concerne :
Le nombre de bilans conseil : de 50 à 60
Le passage en TTC des bilans conseil

INVESTISSEMENT ACP

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Investissement productif	1 666 666	Financement par les entreprises	1 166 666
		Subvention Région	250 000
		Subvention Cdc	250 000

FONCTIONNEMENT ACP

DEPENSES		RECETTES	
Animation du dispositif	20 500	Région	8 200
		Pôle Cœur Entre-deux-Mers	12 300

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Communication	4 080	PETR	4 080

DEPENSES TTC		RECETTES	
60 Bilans-conseils	86 400	Financement entreprise (solde du TTC)	25 200
		Financement CDC (25% du HT)	18 000
		Région (50% du TTC)	43 200

DEPENSES TTC		RECETTES	
20 Accompagnements / transmission	28 800	Financement entreprise (solde TTC)	12 000
		Financement CDC (base HT)	7 200
		Région (base HT)	9 600

DEPENSES		RECETTES	
Accompagnement numérique individuel	32 960	Région	13 184
Accompagnement numérique collectif		Financement PETR	19 776

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les convention, devis et tout autre document relatif à cette opération.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 23 mars 2023

Le Président,

Alain MONGET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-200049682-20230323-09-2023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Affichage : 04/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation